



Conseil Syndical
Résidence Le Parc d'Evrini
2/4/6, allée de Zurich - 77 144 – Montévrain

Le bruit dans tous ses états...

Mesdames et Messieurs, Copropriétaires et Résidents,

Vous êtes nombreux à vous plaindre des nuisances sonores, ce qui nous pousse aujourd'hui à faire un rappel, car vos exemples ne manquent pas :

Une porte que l'on claque fortement, un couloir que l'on prend pour un champ de foire... Un chien qui aboie toute une journée... Des soirées bruyantes à répétition... Un balcon, un jardin où l'on a le sentiment d'être seul au monde...

Certains prennent aussi leur appartement pour un complexe de cinéma ou un conservatoire de musique. Hors l'isolation acoustique (réalisé dans les règles de l'art) a ses limites et les appartements ne sont pas prévus pour ce genre de pratique.

Au milieu de toutes ces nuisances, il y a des résidents excédés par ces bruits.



Les bruits de voisinage et les nuisances sonores sont sources de stress et peuvent avoir une répercussion sur notre santé !

Nous savons tous que la vie en copropriété impose certaines contraintes et des compromis. Le plus souvent avec de la bonne volonté, du bon sens et du dialogue on peut éviter bien des conflits.

Que dit la loi :

Contrairement à une croyance répandue, les nuisances sonores ne sont pas plus autorisées pendant la journée que pendant la nuit. Il existe en effet une obligation générale d'éviter tout excès de bruit, quel que soit le niveau ou le moment. Ce principe doit toutefois être encore plus respecté la nuit afin de ne pas troubler le repos de ses voisins.

C'est à chacun d'entre nous de veiller à la tranquillité de tous !

Merci de votre compréhension.

Le Conseil Syndical
cs.leparcdevini@free.fr